

Note d'information
Dernière mise à jour en février 2026

PROGRAMMES ET INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La liste ci-dessous donne un aperçu des différentes initiatives et programmes internationaux axés sur le renforcement des capacités visant la préparation et la mise en œuvre de l'article 6, ou s'y rapportant :

Avertissement : cette liste n'est pas exhaustive et ne couvre pas toutes les activités et fonctions attribuées aux institutions et initiatives mentionnées.

- **L'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique (ACMI)** est une coalition d'organisations lancée par l'Alliance Mondiale pour l'Energie au Service des Populations et de la Planète (GEAPP), Énergie durable pour tous (SEforALL) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), avec le soutien des champions de haut niveau des Nations unies pour le changement climatique. Lancée lors de la COP27 en Égypte, l'ACMI apporte son soutien aux gouvernements africains, aux communautés, aux promoteurs des activités et aux autres parties prenantes afin d'accroître l'offre et la demande de crédits carbone africains de haute intégrité et de compléter la décarbonisation directe. Disponible [ici](#).
- **L'initiative « BOAD Carbon Market Places »** a été lancée lors de la COP30 à Belém, sous l'égide de la Banque ouest-africaine de développement, afin d'aider les pays membres à développer et à s'engager sur les marchés carbone. Elle vise à aider les pays membres à renforcer leur engagement sur les marchés carbone en améliorant les capacités institutionnelles, en facilitant le développement de projets et en améliorant l'accès au financement de l'action climatique. Un lien dédié permettant d'accéder à la plateforme et à ses services d'accompagnement sera bientôt disponible.



- **L'Alliance Ouest Africaine pour les marchés carbone et la finance climat (WAA)** bénéficie du soutien de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du gouvernement allemand. La WAA apporte un soutien ciblé à ses membres afin d'approfondir la coopération sous-régionale et de renforcer la préparation des pays à la mise en œuvre de l'article 6. Disponible [ici](#).
- **L'Alliance d'Afrique de l'Est pour les marchés carbone et la finance climat (EAA)** s'efforce de renforcer la vision à long terme des pays d'Afrique de l'Est concernant les marchés du carbone et le financement de l'action climatique. En outre, elle joue un rôle central dans la facilitation de l'engagement actif et coordonné des délégués régionaux dans les négociations de la CCNUCC et divers autres forums internationaux. Plusieurs activités sont mises en œuvre en collaboration avec l'Alliance d'Afrique de l'Ouest afin de tirer parti des synergies. Disponible [ici](#).
- **La Table ronde européenne sur le changement climatique et la transition durable (ECRST)** travaille sur les dispositions marchandes et non marchandes de l'article 6 dans un cadre informel, en approfondissant l'explication et la compréhension des différents points de vue et interprétations des règles, modalités et procédures liées à l'article 6. Disponible [ici](#).
- **L'Integrity Council for the voluntary carbon market (ICVCM)** est un organisme de gouvernance indépendant dont le rôle est de définir et de faire respecter des normes minimales mondiales pour des crédits carbone de haute qualité. En 2023, l'ICVCM a présenté la version finale des Core Carbon Principles qui définissent un crédit carbone « à haute intégrité », ainsi que le Cadre d'évaluation qui fournit des critères détaillés pour déterminer si les programmes de crédits carbone et les « catégories » de crédits carbone respectent les Core Carbon Principles. Disponible [ici](#).
- **L'initiative « Business Partnership for Market Readiness » de l'Association internationale pour l'échange d'émission IETA** mobilise le pouvoir des marchés pour fixer efficacement le prix du carbone, favorise la croissance du MVC (marché volontaire du carbone) et prône des systèmes de tarification du carbone interconnectés capables d'assurer un avenir à zéro émission nette. Disponible [ici](#).
- **L'Initiative internationale pour le développement des outils méthodologiques de l'article 6 (II-AMT)** a été créée par le Perspectives Climate Group, dans le but de préparer la mise en œuvre de l'article 6 en développant un ensemble d'outils méthodologiques qui reflètent les principes et les approches de l'article 6. Ces outils peuvent être ajoutés aux méthodologies de niveau de référence et de suivi existantes précédemment utilisées dans le cadre du MDP du Protocole de Kyoto, afin de les rendre compatibles avec l'article 6. Disponible [ici](#).



- **Le programme Mobilising Article 6 Trading Structures (MATS)**, développé en partenariat par l'Agence Suédoise de l'énergie (SEA) et le Global Green Growth Institute (GGGI), vise à établir les cadres nécessaires à la réalisation des transactions de RATI. Disponible [ici](#).
- **Le Partenariat pour les CDN (NDCP)** agit comme une plateforme de mise en relation qui aide les pays à aligner leurs objectifs de CDN sur les ressources financières en leur donnant accès à des outils, des données, des conseils et des possibilités de financement. Disponible [ici](#).
- **L'initiative nordique pour l'action coopérative (NICA)**, développée par la Société nordique de financement de l'environnement (NEFCO), vise à mettre en œuvre une collaboration fondée sur le marché au titre de l'article 6 et finance des activités – par le biais de subventions et de cofinancements – liées à la mise en œuvre de l'article 6. Disponible [ici](#).
- **Le Partenariat pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris (A6IP)** vise à faciliter la compréhension des règles de l'article 6 et des liens avec les CDN (Contributions déterminées au niveau national) des pays pour la mise en œuvre progressive d'un « marché carbone à haute intégrité ». L'initiative encourage les efforts conjoints en matière de renforcement des capacités, notamment pour éviter de faire double emploi avec le soutien et les efforts fournis par la communauté au sens large. Disponible [ici](#).
- **Le programme « Préparation à la coopération au titre de l'article 6 » (SPAR6C)** est un programme quinquennal coordonné par le GGGI et destiné à aider certains pays en développement à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre les démarches concertées prévues par l'article 6, tout en associant le secteur privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et au renforcement de l'ambition. Disponible [ici](#).
- **Le Fonds pour les actifs carbone transformateurs (TCAF)** est un fonds fiduciaire mis en place par la Banque mondiale. Il aide les pays à élaborer des politiques et des programmes qui mobilisent les investissements du secteur privé dans les technologies à faible émission de carbone et renforce leurs efforts pour mettre en œuvre une tarification du carbone axée sur le marché. Disponible [ici](#).
- **La formation « Learning for Nature » du PNUD** intitulée « Mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris : mener une action climatique ambitieuse grâce à des démarches concertées » apporte un soutien précieux aux nations qui s'efforcent de s'engager dans le cadre de l'article 6 et de s'imposer comme des partenaires fiables dans ce contexte. Cette assistance est dispensée sous la forme d'un cours à suivre à son propre rythme. Disponible [ici](#).
- **Le Centre climatique de Copenhague du PNUE (UNEP-CCC)**, dont le fonctionnement est soutenu par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), apporte son aide aux pays en développement en les aidant à renforcer leurs systèmes nationaux de transparence afin de



suivre et de réaliser le rapportage concernant les actions climatiques. Disponible [ici](#).

- **Le programme de travail de la CCNUCC sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris** a été lancé lors de la CdP 27 afin de fournir des mises à jour régulières sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'article 6 tout en facilitant le partage des connaissances. Ce programme de travail est conçu pour s'étendre sur une période de trois à cinq ans, afin d'aider les parties prenantes à identifier leurs besoins institutionnels et de garantir qu'elles aient toutes accès à des informations bien structurées pour renforcer la base de connaissances et l'infrastructure liées aux paragraphes 6.2 et 6.4 de l'article 6. Disponible [ici](#).
- **Les Centres de collaboration régionaux (RCC) de la CCNUCC** ont pour mission générale de soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, de l'article 6, de l'adaptation, du financement de l'action climatique, de l'engagement des parties prenantes et d'autres domaines connexes. Outre l'unité de coordination générale des Centres de collaboration régionale de la CCNUCC, il existe six entités régionales distinctes situées dans chacune des régions respectives. Ces centres régionaux assurent le renforcement des capacités, l'assistance technique et la mise en réseau stratégique, en acquérant l'expertise et les ressources nécessaires pour promouvoir un développement propre. Disponible [ici](#).
- **L'Initiative pour l'intégrité du Marché volontaire du carbone (VCMI)** est une organisation à but non lucratif qui vise à « permettre un Marché volontaire du carbone (MVC) hautement intègre qui contribue à l'objectif de l'Accord de Paris ». La VCMI a élaboré son code de bonnes pratiques phare, un « recueil de règles sur l'utilisation crédible de crédits carbone de haute qualité et des déclarations associées ». En outre, la VCMI a publié la boîte à outils de stratégie d'accès au MVC afin de fournir des orientations du côté de l'offre aux pays souhaitant s'engager dans des marchés volontaires du carbone hautement intègres. Disponible [ici](#).
- **La Banque mondiale** propose et gère plusieurs programmes, y compris des plateformes, liés au renforcement des capacités, notamment pour faciliter l'échange d'informations et encourager les synergies entre les pays et les régions, notamment :
 - **Le Climate Market Club (CMC)** offre une plateforme de partage des connaissances où les pays élaborent conjointement les règles et les modalités des projets pilotes relevant de l'article 6.2. Disponible [ici](#).
 - **Le programme de travail du Climate Warehouse** facilite la participation des pays aux transactions relevant de l'article 6 à travers quatre axes de travail, afin d'accroître la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des CDN (Contribution déterminée au niveau national). Disponible [ici](#).
 - **La Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (CPLC)**, gérée par la Banque mondiale, facilite les échanges



entre les entreprises, les gouvernements, la société civile et le monde universitaire afin de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre de la tarification du carbone. Disponible [ici](#).

- **Le Partenariat pour la mise en œuvre des marchés (PMI)** aide les pays à tester, concevoir et mettre en œuvre des instruments de tarification du carbone et de marché afin de faciliter la réduction des émissions. Disponible [ici](#).
- **Le Cadre standard de crédit (SCF)**, soutenu par l'Initiative carbone pour le développement (Ci-Dev) de la Banque mondiale, aide les pays à accéder au financement de l'action climatique en renforçant les capacités des institutions des pays hôtes grâce à des approches MRV efficaces. Disponible [ici](#).

Auteurs :

Annika Wallengren, Aayushi Singh, Kaja Weldner (Perspectives Climate Group)